

Cher (e) ami (e),

Vous vous apprêtez à rejoindre la FFVL ou à renouveler votre adhésion. Nous vous en remercions !

Votre soutien est essentiel pour que la FFVL, ayant reçu délégation du Ministère des sports pour la gestion des activités delta, parapente, cerf-volant, kite et speed-riding, puisse mener à bien ses missions de développement et entretenir votre passion sportive !

Sans votre contribution, de grands projets tels que la sensibilisation des jeunes à la culture de l'air, la promotion de la pratique féminine et celle du public handicapé, l'encadrement de la compétition de haut niveau ou l'engagement en faveur de la protection de l'environnement ne seraient pas aussi actifs et florissants.

Depuis 2009, la FFVL a mis en place **la licence en ligne**. Ce système connaît un franc succès ! Une saisie simple et un paiement sécurisé, rendant immédiate la validation de l'adhésion devraient continuer à séduire tous les sportifs dans le vent !

Consultez notre site internet www.ffvl.fr, pour toutes informations officielles et pratiques.

Les équipes de la fédération restent à votre écoute !

NOTIONS ESSENTIELLES

- La délivrance d'une première licence est subordonnée à la production d'un **certificat médical** de non contre indication à la pratique de l'activité choisie.
- **L'apprentissage** du vol libre peut débuter dès :
 - 12 ans pour le parapente (entre 12 et 13 ans : uniquement au sein d'une école EFVL ayant signé les conditions de pratique des jeunes).
 - 14 ans pour l'aile delta (1,50 m, 45 kg, une colonne vertébrale indemne de tout problème de croissance sont nécessaires ; de 12 ans à 14 ans, seuls le simulateur et le bana-bana sont autorisés).
 - Pas de restriction d'âge pour la pratique du cerf-volant y compris de traction (kite).
- Pour les mineurs, une **autorisation parentale** est nécessaire.
- Pour vous aider à remplir votre demande de licence fédérale et assurances, n'hésitez pas à **contacter votre structure** d'accueil (club ou école)
- **Consultez le guide pratique au verso de cette page** : 9 points essentiels repris sur le formulaire à compléter. [Un guide complet est également disponible sur notre site internet.](#)

INFORMATIONS UTILES

Service licences, cartes compétiteurs

04 97 03 82 88 - licences@ffvl.fr

Assurances, accidents

04 97 03 82 77 - sinistres@ffvl.fr



FFVL – 4 rue de Suisse 06000 NICE

Pour tout savoir :

www.ffvl.fr (rubrique : licences et assurances)

AIR COURTAGE ASSURANCES

BP 70008- 01155 SAINT VULBAS cedex

04 74 46 34 29 - ffvl@air-assurances.com

Site : www.air-assurances.com

(Départ. AIRSPORTS Espace Adhérents FFVL)



ASSUREURS

GIE Réunion aérienne : contrat n° 2011/60005

AXA assistance : contrat n° 500 389202

Helvétia : contrat n° 78612

En cas d'accident de vol libre : votre déclaration d'accident doit parvenir à la FFVL dans les 5 jours (conformément aux dispositions du Code des assurances).

Si vous souscrivez l'Assistance Rapatriement(AR), contactez : AXA Assistance avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense au risque de se voir opposer un refus de prise en charge.
24 heures sur 24, 7 jours sur 7 - N° de contrat à rappeler : 500 389202.
Ligne téléphonique dédiée à la FFVL/UFEGA : **numéro d'appel figurant sur votre attestation de licence.**